

Quelques mots sur le couvent de Bellelay

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **7 (1893)**

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-745482>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« avaient des fiefs et qui désiraient prendre le siège de leurs vendeurs, « il arrêta que ceux qui avaient acheté des fiefs entiers, *étant déjà nobles*, occuperaient les places de leurs vendeurs, mais que ceux qui « n'avaient acheté qu'une portion de fief et se seraient ensuite fait « anoblir pour assister aux Audiences, seraient assis après les autres déjà nobles auparavant. »

C'est ainsi qu'à cette date « Benoit Chambrier a été reçu au rang des nobles pour un fief qu'il a acquis du seigneur officiel de Gruère, et lui a été donné son siège » Décrétale de 1547.

De ces diverses citations on peut conclure que pour assister aux Audiences au rang supérieur il fallait être noble ou le devenir.

4. *Les Nobles porteurs de brevets avec ou sans fiefs.*

Cette quatrième catégorie de familles nobles peut être établie facilement, les Manuels du Conseil d'État dès 1514 donnent les preuves de leur état par l'enregistrement et l'entérinement, encore faut-il remarquer que certaines Lettres de noblesse n'ont jamais été entérinées, et que les Manuels de 1529 à 1552 manquent à la collection.

Les notes que j'ai prises à ce sujet fort intéressant prouvent une seule chose, c'est la difficulté que présente une étude conclusive en ce qui concerne l'État de noblesse du pays de Neuchâtel; des recherches subséquentes pourront peut-être élucider quelques-uns des points douteux de ce problème.

NEUCHÂTEL, Décembre 1892.

MAX DIACON.

Quelques mots sur le Couvent de Bellelay.

(Suite, voir N° 4, page 31.)

Depuis que l'article de M. de Niederhäuser a paru, nous avons reçu différentes communications très intéressantes au sujet des sceaux et des armes des Abbés de Bellelay. — Pour aujourd'hui nous publions une planche de tous les sceaux dont M. Louis Philippe, à Delémont, a pu relever les empreintes; cette collection n'était pas facile à rassembler, puisque les Archives de Bellelay furent perdues ou détruites pendant la Révolution de 1797. Voici les noms des propriétaires de ces sceaux :

- N° 1. 9. 10. 15 sceaux du Couvent ou de l'Abbaye de Bellelay.
 2. Nicolas Schnell, 1508.
 3. Jean-Baptiste Goniât, 1530.
 4. 5. David Juillerat, 1612.

6. Grégoire Joliat, 1743.
7. Verner Briselance, 1579.
8. Norbert Périat, 1691.
11. Jean-Pierre Cuenat, 1637.
12. Jean-Georges de Schwaller, 1666.
13. 14. Frédéric de Staal, 1692.
16. 17. Jean-Georges Voirol, 1706.
18. Nicolas de Luce, 1771.
19. Ambroise Monnin, 1784.

Dans un prochain numéro, nous compléterons ces notes en publiant les armes des Abbés et des Ex libris. Peut-être voudra-t-on bien nous donner encore d'autres renseignements.

(*A suivre.*)

LA RÉDACTION.

LES SCEAUX DE LA REINE BERTHE

L'image de la Reine Berthe, popularisée par une quantité d'artistes — et tout récemment d'une façon magistrale par le peintre A. Anker — se trouve sur les deux sceaux de la Reine fileuse.



La reine Berthe. Fragment d'un tableau d'Albert Anker.

Le Testament de la Reine, fait en deux doubles, est conservé dans les Archives de Fribourg et dans celles de Lausanne.

Dans le sceau du double qui existe à Fribourg, la Reine est assise :